



Monsieur  
Guy Parmelin  
Président  
Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche – DEFR  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Notre réf. SICT

Date 27 janvier 2021

**Modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Utilisation de clauses limitant la liberté tarifaire des établissements d'hébergement – mise en oeuvre de la motion 16.3902 Bischof du 30 septembre 2016 - Consultation**

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance du projet de modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale soumis à consultation. Il vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son point de vue et vous transmet les remarques suivantes.

Nous saluons ce projet qui déclare déloyales les clauses limitant la liberté tarifaire et les clauses de parité tarifaire que les exploitants de plateformes introduisent dans leurs conditions générales à l'endroit des établissements d'hébergement.

Cela permettra à nos hébergeurs de se trouver sur un pied d'égalité par rapport à ceux des pays voisins (France, Italie et Autriche) qui ont déjà instauré une telle interdiction.

En outre, nous sommes également favorables à ce que cette interdiction s'applique à tous les établissements d'hébergement (y compris par exemple les auberges de jeunesse et les prestataires de services de location de logements de vacances ou d'appartements) comme mentionné dans votre projet et pas uniquement aux établissements hôteliers.

En conclusion, nous soutenons la modification prévue de la loi fédérale contre la concurrence déloyale telle que présentée.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

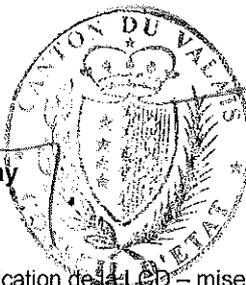
Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
**Christophe Darbellay**

Le chancelier

  
**Philipp Spörri**



Copie à fair-business@seco.admin.ch / Objet : Modification de la LCD – mise en oeuvre de la motion 16.3902 Bischof